

**LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU**

**VU** le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

**VU** la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

**VU** le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

**CONSIDERANT** la demande en date du 14 avril 2025 par laquelle Monsieur BAPST Thierry, représentant de la société SIRS sise 4, Rue des Pêcheurs à ECKBOLSHEIM (67201) sollicite l'autorisation de procéder **au stationnement d'un véhicule dans le cadre de travaux pour le raccordement GDS avec ouverture de fouilles** le long de la RM 302 à La Wantzenau (67610).

**Arrêté**

**Article 1:** Monsieur BAPST Thierry, représentant de la société SIRS sise 4, Rue des Pêcheurs à ECKBOLSHEIM (67201) est autorisé à procéder **au stationnement d'un véhicule dans le cadre de travaux pour le raccordement GDS avec ouverture de fouilles le long de la RM 302 à La Wantzenau (67610)**.

**Article 2:** La voie publique ne pourra être occupée que conformément aux dispositions suivantes :  
**A partir du 19 avril 2025 pour une durée de douze (12) jours** et seulement au droit de la propriété du bénéficiaire de l'autorisation.

**Article 3:** Les aménagements ne devront pas faire obstacle à l'écoulement des eaux et au libre accès des propriétés riveraines. Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation.

**Article 4:** Les travaux ne pourront débuter qu'à la date du **19 avril 2025 et devront être achevés impérativement sous douze (12) jours**.  
L'inexécution des travaux dans le cadre des délais prescrits conduira le bénéficiaire à déposer une nouvelle demande.

**Article 5:** Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire devra enlever les débris, nettoyer et remettre en état à ses frais les dommages résultant de son intervention. En cas de travaux présentant un caractère de dangerosité pour la circulation ou les usagers du domaine public, les opérations de réhabilitation seront opérées sous le contrôle des services techniques.

**Article 6:** La présente autorisation est précaire et révoquée. Elle pourra faire l'objet d'une mesure de retrait en cas d'urgence, pour préserver l'intérêt du domaine public ou en vue de la réalisation de travaux publics, sans qu'aucun droit à indemnité ne soit reconnu au profit du bénéficiaire de la présente autorisation.

**Article 7:** La présente autorisation ne dispense pas son bénéficiaire de se conformer aux dispositions édictées par le Code de l'urbanisme.



**Article 8:**

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de STRASBOURG (67000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

**Article 9:**

Le présent arrêté sera notifié à Monsieur BAPST Thierry, représentant de la société SIRS sise 4, Rue des Pêcheurs à ECKBOLSHEIM (67201)

Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- Aux archives à la Mairie.

Fait le 15 AVR. 2025

La Maire,  
Michèle KANNENGIESER

Pour le Maire,  
l'adjoint délégué  
Camille MEYER







# Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024\*01

## Gestionnaires des réseaux routiers

**Le demandeur** Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : **BAPST** Prénom : **Thierry**  
Dénomination : **SIRS** Représenté par :  
Adresse Numéro : **4** Extension : Nom de la voie : **Rue des Pêcheurs**  
Code postal **6 7 2 0 1** Localité : **ECKBOLSHEIM** Pays : **France**  
Téléphone **0 3 8 8 7 8 9 0 3 0** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : **Dict** @ **sirs.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :  
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :  
Code postal Localité : Pays :  
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : @

## Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +  
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **route du Golf - RM302**  
Code postal **6 7 6 1 0** Localité : **LA WANTZENAU**

## Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence :  
Description des travaux : **Travaux pour RESEAU-GDS avec ouverture de fouilles - protection cathodique**  
Date prévue de début des travaux : **1 9 0 5 2 0 2 5** Durée des travaux (en jours calendaires) : **0 1 2**

## Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **0 1 2** Date de début de réglementation **1 9 0 5 2 0 2 5**  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s)



Google Street View  
fevr. 2023

3 familles.  
3x05

Google



